



Compte-rendu du conseil municipal du 23 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois juin, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le dix-sept juin, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, HEDAN Yves, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, SEBILLET Marine, BEASSE Valentin.

Membres excusés : REGENT Claude (procuration à DANO Yves), LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne, BLAIRET Guylaine (procuration à BEASSE Valentin), BASSEVILLE Cathy (procuration à ANDOUARD Colette).

Secrétaire de séance : HEDAN Yves.

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil municipal du 20 mai 2021 et les soumet au vote.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité (14 voix).

Délibération n°56 : Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité – Avancements de grade

Il appartient au Conseil municipal de déterminer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la possibilité d'avancement de grade pour deux agents du service enfance-jeunesse et un agent du service administratif de la collectivité, sur proposition du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Considérant la nature des postes occupés et le niveau de responsabilité des agents concernés par cette possibilité d'avancement,

Madame le Maire propose au Conseil municipal les modifications suivantes :

- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, permanent, à temps non complet à raison de 29,18/35^{ème} et la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial correspondant
- La création d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe, permanent, à temps non complet à raison de 29,18/35^{ème} et la suppression d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe correspondant
- La création d'un emploi de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, permanent, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire et la suppression d'un emploi de rédacteur territorial correspondant.

Cette modification du tableau des emplois interviendra à compter du 1^{er} juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Adopte les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
- Inscrit au budget les crédits correspondants.

Bordereau adopté à l'unanimité (14 voix)

Délibération n°57 : Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité – Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Il appartient au Conseil municipal de déterminer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans ce cadre et compte-tenu de la nécessité de créer un emploi permanent, du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, pour assurer le bon fonctionnement des services communaux, il est proposé à l'assemblée délibérante la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 28/35^{ème}.

Cette création de poste interviendra à compter du 1^{er} septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Adopte les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
- Inscrit au budget les crédits correspondants.

Bordereau adopté à l'unanimité (14 voix)

19h00 : Arrivée de Claudine MEHA

Délibération n°58 : Passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), du 7 août 2015, dispose que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibérations de l'assemblée délibérante, adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 d'ores et déjà applicable aux métropoles ;

Compte-tenu de l'avis favorable du comptable, il est proposé au Conseil municipal d'appliquer par anticipation la nomenclature M57, à compter de l'exercice 2022, pour le budget principal de la commune ainsi que pour ses budgets annexes tenus en comptabilité M14.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le passage, par anticipation, de la nomenclature M14 à la nomenclature M57, à compter de l'exercice 2022, pour le budget principal de la commune ainsi que pour ses budgets annexes.

Bordereau adopté à l'unanimité (15 voix)

Délibération n°59 : Redevance d'Occupation du Domaine Public des ouvrages de distribution de gaz

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la redevance due chaque année à une commune pour l'occupation de son domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz est fixée par le Conseil municipal dans la limite d'un plafond.

Pour le calcul de la redevance au titre de l'année 2021, le plafond de la redevance due par GRDF s'élève à 179 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public gaz 2021 due par GRDF à 179 €.

Bordereau adopté à l'unanimité (15 voix)

19h20 : Arrivée de Valentin BEASSE

Délibération n°60 : Informations dans le cadre de la délégation générale au Maire

Vu la délégation accordée à Madame le maire par délibération n° 32 du conseil municipal en date du 26 mai 2020 ;

Le conseil municipal est invité à prendre acte des décisions suivantes :

- **Engagement des dépenses**

| Nature de la dépense engagée | Fournisseur | Prix |
|---|--------------------|----------|
| Activités ALSH : sortie paintball du 27/07/2021 | Air Game Paintball | 540,00 € |

| | | |
|---|--------------------------|------------|
| Produits d'entretien pour les bâtiments communaux | Atlantique hygiène | 1 925,98 € |
| | Bureau vallée | 191,97 € |
| Formation initiale et continuer PSC1 pour 5 agents communaux | Croix rouge | 200,00 € |
| Formation continue habilitation électrique pour 1 agent ST | Bear formation | 180,00 € |
| Masques chirurgicaux pour les agents communaux | Centre Leclerc | 398,00 € |
| Livres pour médiathèque | Editions à vue | 378,26 € |
| | Voir de près | 239,33 € |
| | Libellune | 1 500,00 € |
| DVD pour médiathèque | CVE Coldis | 1 025,36 € |
| Abonnements revues médiathèque | Vialife | 81,60 € |
| | Milan presse | 112,00 € |
| | Terre vivante | 28,90 € |
| | Edition de la grande île | 29,90 € |
| | Editions Diverti | 49,00 € |
| | Bayard éducation | 270,00 € |
| | Maison Georges | 57,00 € |
| Sol PVC pour maison du commerce | Théodore Redon | 583,14 € |
| Matériel pour rénovation maison du commerce | Bricomarché | 100,00 € |
| Carrelage pour maison du commerce | Si j'avais su | 90,43 € |
| Vidange du Peugeot Expert TEEPEE | Da Costa Automobile | 300,00 € |
| Capteur tachymétrique pour CTA pôle enfance-jeunesse | Roquet | 174,60 € |
| Toiles d'ombrage pour bâtiments modulaires | Euréka | 319,92 € |
| | Bricomarché | 250,00 € |
| Location nacelle pour élagage au Pont du Grand Pas | Locarmor | 230,00 € |
| Travaux de ventilation des bureaux enfance du PEJ | Roquet | 396,49 € |
| Reprise technique de 8 concessions dans cimetière | Marbrerie Bertin | 3 204,00 € |
| Matériel pour délimitation de quatre parcelles de jardins familiaux | Urvoy | 658,87 € |
| Ouverture du chemin de randonnées - bois communal - La Noë | ILOZ | 537,50 € |
| Entretien des portes de la Salle des Ardoisières | ILOZ | 1 387,50 € |
| Entretien des portes de l'espace associatif | ILOZ | 2 312,50 € |
| Entretien du site GT Ouest | ILOZ | 537,50 € |
| Licence anti-virus pour postes informatique mairie | ExpertSys | 200,40 € |
| Tables de pique-nique pour le site du Pont du Grand Pas | Urba'next | 2 073,90 € |
| Extincteurs pour les bâtiments communaux | Extincteurs Nantais | 450,00 € |
| Ecran de vidéo-projection pour la salle des Ardoisières | Yesss électrique | 1 280,18 € |
| Dépôt nom de domaine et hébergement .bzh et création d'adresses mails | ExpertSys | 755,41 € |

- **Déclaration d'intention d'aliéner**

Madame le Maire précise qu'une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) est une procédure qui consiste à demander, en cas de vente d'un bien sur la commune, si la mairie est intéressée par ce bien.

Pour toutes les DIA présentées ci-après, la commune renonce à son droit de préemption :

| Date de réception | Référence cadastrale | Superficie | Prix de vente | Notaire |
|-------------------|----------------------|----------------------|---------------|-------------------|
| 26/05/2021 | YW 109 et 110 | 3 800 m ² | 143 000,00 € | Me Gwenolé CAROFF |
| 15/06/2021 | AB 392 | 875 m ² | 110 380,00 € | Me Gwenolé CAROFF |
| 22/06/2021 | YE 320 | 207 m ² | 340 000,00 € | Me Gwenolé CAROFF |
| | YE 321 | 157 m ² | | |
| | YE 322 | 1 082 m ² | | |
| | YE 323 | 130 m ² | | |
| | YE 487 | 156 m ² | | |
| 22/06/2021 | YE 350 | 265 m ² | 187 500,00 € | Me Gwenolé CAROFF |
| | YE 366 | 380 m ² | | |
| | YE 377 | 335 m ² | | |
| | YE 472 | 149 m ² | | |

Le Conseil municipal est invité à prendre acte des décisions prises par le Maire dans le domaine de la délégation générale consentie par le Conseil municipal.

Questions et informations diverses

Projets communaux

- **Bâtiments 1 rue du Tertre** : Rencontre du 17 juin 2021 avec la DDTM, un architecte conseil de l'Etat et une paysagiste conseil de l'Etat sur les questions d'ingénierie liées au projet. La commune pourrait également bénéficier de l'assistance de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. La DDTM a appuyé la demande de la collectivité en ce sens. L'objectif est de déposer un dossier de candidature à l'appel à projet « Fond friche » en Novembre 2021.
Par ailleurs, la commune avait candidaté à l'appel à projet relatif à la requalification des îlots anciens, lancé par Redon Agglomération. Le Conseil communautaire a attribué une subvention de 20 000 € à la commune pour ce projet.
- **Bâtiments 4 et 6 rue du 15 janvier 1872** : Réception du rapport du bureau d'études Ginger Burgeap, mandaté par l'Etablissement Public Foncier pour estimer les coûts de curage et de déconstruction liés au projet. L'EPF propose de poursuivre les investigations avec le bureau d'études (prélèvement amiante, plomb parasite) afin de réaliser un bilan économique précis de l'opération.
Le conseil municipal est favorable à la poursuite des investigations par la société Ginger Burgeap. Un courrier sera adressé à l'EPF en ce sens.

Offre de soins

Rencontre du 18 juin 2021 avec Rose-Line PREVERT, Vice-présidente à Redon Agglomération, en charge notamment des questions de santé, Marine KUNSTMANN, chargée de mission offre des soins de proximité et Marion GAUDEL, animatrice territoriale de santé, pour évoquer la problématique du recrutement de professionnels de santé sur le territoire.

Propositions :

- Prospective auprès des communes alentours pour s'allier et chercher ensemble des professionnels de santé.
- Diffusion d'une annonce sur plusieurs plateformes de recrutement de médecins, avec l'aide de l'Agence d'Attractivité.
- Mise en relation des professionnels de santé du territoire afin qu'ils intègrent un projet commun à travers la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de Redon et fassent fonctionner le réseau local.

Les propositions mentionnées ci-dessus ont reçu un avis favorable du conseil municipal. Les démarches doivent être engagées rapidement.

EPTB Vilaine – Désignation d'un référent

L'EPTB Vilaine a la compétence gestion des milieux aquatique et, à travers l'Unité de Gestion de la Vilaine Aval, est maître d'ouvrage des études et des opérations de restauration de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et du bocage sur le bassin versant Vilaine aval, dont fait partie le territoire communal. Dans ce cadre, le comité territorial de l'Unité de Gestion de la Vilaine Aval a sollicité la commune pour identifier un élu référent permettant de faire le lien avec les opérations menées sur le terrain.

Yves HEDAN est désigné élu référent de la collectivité.

Site internet communal

Travail de refonte du site internet communal dans un objectif de modernisation : des modèles de sites internet sont disponibles sur le site internet de campagnol (prestataire de la commune).

Des habitants pourraient être sollicités pour donner leur avis.

Logiciel inscription cantine

Réunion d'information proposée aux parents d'élèves le 29 juin, à 18h00, à la salle des Ardoisières.